

Liberté Égalité Fraternité

Service de la coordination et du soutien interministériels Bureau de l'environnement Affaire suivie par : Mélissa MOREAU

Tél.: 05.49.08.69.52

Adresse mail: melissa.moreau@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 1 4 NOV. 2023

INFORMATION RELATIVE À L'ABSENCE D'AVIS DE LA MISSION RÉGIONALE D'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Demandeur: Communauté d'agglomération du bocage bressuirais

Intitulé et lieu du projet : Création de la zone d'activité de la Forestrie sur la commune de Moncoutant-sur-Sèvre

Autorité en charge de l'autorisation : La préfète des Deux-Sèvres

Service instructeur de la demande : Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres

La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), saisie en date du 21 mars 2022, sur le dossier cité en objet, n'a pas produit d'avis dans le délai de deux mois prévu à l'article R122-7 du Code de l'environnement.

Je prends acte de l'absence d'observations émises par la MRAe dans le délai réglementaire.

En application de l'article R122-7 II du Code de l'environnement, la présente information sera mise à disposition du public sur le site internet des services de l'État en Deux-Sèvres et figurera dans le dossier soumis à enquête publique.

Pour la préfète et par délégation, Le secrétaire général de la préfecture,

Patrick VAUTIER